

Bilan 2008 des SOFICA

Un instrument original au service du financement du cinéma et de l'audiovisuel

Les instruments de financement pour le cinéma et l'audiovisuel doivent être adaptés aux évolutions économiques et aux besoins du secteur. Le rôle des SOFICA dans le financement de la production indépendante a ainsi été renforcé significativement depuis 2005 et l'instauration d'une charte des SOFICA.

Le CNC a souhaité renforcer l'efficacité déjà démontrée de cet outil. Il a conduit à partir de l'automne 2008 une concertation avec l'ensemble des acteurs du système (gestionnaires des SOFICA et professionnels) en s'appuyant notamment sur les analyses du rapport que Véronique Cayla avait demandé à Pierre Chevallier sur ce sujet. Les aménagements retenus et mis en place à partir de la collecte 2009 permettront d'accentuer le soutien à la production indépendante, d'orienter les investissements vers les œuvres pour qui l'apport des SOFICA est particulièrement décisif, tout en garantissant la diversité et les grands équilibres du dispositif.

1) Les investissements effectués en 2008 par les SOFICA confirment que ce dispositif est un instrument majeur de la diversité culturelle

Les SOFICA agréées par le Ministère du Budget à la fin de l'année 2007 ont collecté les fonds auprès des souscripteurs jusqu'à la fin de cette même année et ont disposé ensuite d'un an (de début 2008 à début 2009) pour réaliser l'ensemble de ces investissements.

Le montant total des investissements des SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle en 2008 s'élèvera à 56,8 M€¹ lorsque les SOFICA VALOR, SOFICINEMA et CARRIMAGES auront achevé leurs investissements (voir détail dans le tableau des investissements) pour lesquels elles ont demandé une dérogation auprès de la DGFIP (les SOFICA ont un an pour investir à partir de la date à laquelle leur capital est libéré). Le total investi se répartit de la manière suivante : 74% dans des œuvres cinématographiques, 10% dans des œuvres audiovisuelles et 16,2% dans les fonds propres de sociétés de production participant au financement du développement. Les SOFICA contribuent ainsi à la phase de développement de projets de films en investissant très en amont aux côtés des producteurs indépendants notamment grâce aux dispositions de la loi de finances rectificative pour 2006² ; différentes SOFICA ont ainsi investi auprès de structures spécifiquement consacrées au développement (frais d'écriture principalement) dans lesquelles elles ont investi au total 9,2 M€ (dont près de 70% en investissements non garantis), cette somme se répartissant sur près de 140 films en projet.

¹ Ce montant est légèrement inférieur à celui investi en 2007 qui était de 59,1M€. Ceci est dû à un montant de collecte autorisé plus faible fin 2007 par rapport à 2006, celui-ci étant passé de 66 M€ à 63,07M€

² Les SOFICA qui réalisent au moins 10% de leurs investissements dans les fonds propres de sociétés de production font bénéficier à leurs souscripteurs d'un avantage fiscal majoré

Les SOFICA agréées en 2007 sont intervenues en 2008 dans le financement de **121 films** (ceux-ci sont parfois financés par plusieurs SOFICA). Le montant total investi par les SOFICA dans la production cinématographique est de 42 M€ en 2008.

Toutes les SOFICA sont tenues d'investir au moins 35 % de leurs investissements dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat (investissements dits « indépendants »). Nombre de SOFICA se sont engagées sur une proportion d'indépendance nettement plus importante. **Ainsi en 2008, les SOFICA auront placé en moyenne 58% de leurs fonds investis (certaines SOFICA vont même jusqu'à 100 %) dans des productions indépendantes**, soit un taux supérieur à celui imposé par la réglementation fixé à 35%³ jusqu'à présent. Le critère de l'indépendance absolue⁴ permet également au CNC d'apprécier le degré d'engagement de la SOFICA dans la production indépendante. Les SOFICA se sont engagées en moyenne sur un taux d'indépendance absolue de 75%. Au bilan, cet objectif est dépassé puisque 96,5% des investissements indépendants réalisés respectent le critère de l'indépendance absolue.

Le soutien des SOFICA permet aux producteurs indépendants de maintenir une production de qualité, reconnue par les festivals internationaux. Pour la sélection du Festival de Cannes 2009 par exemple, 8 films ont bénéficié d'un financement SOFICA déterminant pour leur réalisation, dont 2 films sélectionnés en compétition officielle, 1 film à « Un certain regard », 2 films à « la Semaine internationale de la Critique » et 3 films à la « Quinzaine des Réalisateurs ».

97 des 205 films agréés en 2008 par le CNC ont bénéficié d'un financement SOFICA, soit 9 films de plus qu'en 2007. Ces financements représentent 4,8% du budget des films considérés, contre 7,2% en 2007. L'investissement moyen par film s'élève à 0,40 M€ contre 0,46 M€ en 2007.

Les trois SOFICA les plus actives ont fourni 33,4 % de l'investissement cinéma total (38,9 % en 2006).

31 premiers films sont financés par des SOFICA en 2008 contre 25 en 2007 et 23 en 2006. La part des investissements consacrés aux premiers films est de 10,83 M€ soit 28,2% du montant total investi par les SOFICA (5,14 M€ et 12,7% en 2007, 4,89 M€ et 14,9% en 2006). Certaines SOFICA investissent jusqu'à plus de 2/3 de leurs fonds dans des premiers et deuxièmes films. Globalement, sur les 110 investissements des cinq SOFICA les mieux dotées (au-delà de 5 M€), on compte 63 premiers ou deuxièmes films.

En 2008, les SOFICA financent de nouveau très majoritairement des films réalisés en langue française (91 films sur 97) comme la loi les y oblige⁵. 47 des films sur lesquels elles interviennent (48,5%) ne sont pas coproduits par une chaîne en clair (33 films, soit 37,5% en 2007).

En 2008, les SOFICA financent 19 films bénéficiaires d'une avance sur recettes avant réalisation, pour un montant global de 3,38 M€ (26 films et 4,87 M€ en 2007). Parmi ces 19 films figurent 5 premiers films (8 en 2007) et 3 deuxièmes films (3 en 2007).

En 2008, les SOFICA investissent dans des films dont le budget est très nettement supérieur à la moyenne : le devis moyen des films dans lesquels interviennent les SOFICA est de 8,25 M€. Pour mémoire, le budget moyen était de 6,40 M€ en 2007. 36 films financés par les SOFICA, soit 37,1% d'entre eux, présentent un devis supérieur à

³ Ce taux est porté à 50% à partir de la collecte 2009, soit à partir des investissements de 2010

⁴ Un investissement relevant de l'indépendance absolue est un investissement indépendant sur un film dont le producteur délégué n'est pas lié à un groupe

⁵ A noter que les SOFICA peuvent toutefois investir également, dans la limite de 20% de leur financement annuel, dans les œuvres de coproduction réalisées dans la langue d'un pays coproducteur majoritaire de l'Union Européenne

7 M€ (29 films et 33% en 2007) et 21 films (21,6%) un devis inférieur à 3 M€ (24 films et 27,3% en 2007).

Les SOFICA sont intervenues par ailleurs dans le financement de **30 œuvres** audiovisuelles en 2008, pour un montant total de 5,6M€, se répartissant à hauteur de 60% dans l'animation, 37% dans la fiction et 3% dans le documentaire. L'investissement moyen par œuvre audiovisuelle s'élève à 0,19 M€.

2) Le montant de la collecte de fin 2008 pour les investissements 2009 reste à un bon niveau malgré la crise financière.

Au total, 12 SOFICA ont collecté **61,09 millions d'euros** destinés à être investis dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en 2009. Ce montant collecté fin 2008 est légèrement inférieur à celui collecté fin 2007 malgré un niveau d'enveloppe autorisé stable (63,07M€). Ceci est dû à des difficultés rencontrées par certains réseaux de placement dans un contexte de crise financière et bancaire aiguë dans les derniers mois de l'année de 2008.

